STREM Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

VOTRE VOIX NOTRE ACTION VOTEZ STREM-CFDT

L'inclusion des personnes en situation de handicap: UNE PRIORITE !

La loi de 2005 l'avait promis : l'accessibilité, l'aménagement des postes et l'évolution professionnelle pour tous, sans discrimination.

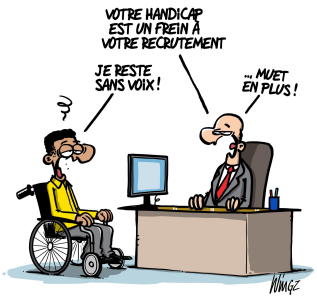
La réalité ?

Après 21 ans, ces droits restent trop souvent lettre morte. Le handicap doit être une préoccupation collective, motivée par la solidarité, l'expérience personnelle et une politique volontariste des EPST.

Pour le STREM CFDT, l'inclusion des personnes en situation de handicap est une **PRIORITÉ**: lutter pour garantir leur pleine intégration dans les établissements de recherche publique, sur un pied d'égalité, en supprimant tous les freins et en transformant les pratiques pour une réelle inclusion

La diversité des situations de handicap se heurte à de multiples barrières :

- **Administratives** : délais, complexité des démarches, multiplicité des interlocuteurs.
- **Financières** : budget insuffisant pour les aménagements.
- **Culturelles** : stéréotypes, méconnaissance du handicap, manque de formation des responsables
- **Structurelles** : locaux inaccessibles, outils non adaptés, organisation rigide.
- **Informationnelles** : manque de transparence, communication peu efficace.



Le **dialogue social** est la voie privilégiée :

pour traiter de l'insertion et du maintien en emploi des personnels en situation de handicap

L'accompagnement des agents en situation de handicap est encore trop souvent insuffisant voir absent.

Vos Représentants, ces dernières années, ont obtenu:

D'être formés pour traiter les sujets de Handicap,

De négocier le renouvellement de la convention Fiphfp,

L'application par l'IRD des nouvelles modalités de mises à la retraite pour invalidité, et la mise en oeuvre de la réforme de 2023 pour les travailleurs bénéficiant de l'obligation d'emploi (recrutement, prévoyance, reclassement)

La poursuite de la reconnaissance et de l'inclusion, nécessite des établissements de recherche:

- De penser l'**organisation du travail** pour que les personnes en situation de handicap et celles atteintes d'une maladie chronique puissent exercer leur métiers dans les meilleures conditions
- D'impulser des **pratiques managériales** favorables à l'inclusion et à l'intégration des collègues en situation de handicap au sein du collectif de travail
- De refuser et condamner les pratiques discriminatoires envers ces agents et agentes.

Pour nous, l'insertion, le maintien en emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap supposent un droit et un accès garantis à la formation initiale et professionnelle.

je vote CFDT du 03 au 10 déc 26

Du 3 au 10 décembre 2026, votez STREM-CFDT pour une recherche publique forte,indépendante et solidaire !

Votre voix compte pour défendre nos métiers, nos labos et notre planète. Agissez, votez, mobilisez-vous !

contact : strem-sgen-cfdt@ird.fr